

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 29 juin 2017

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

L'an deux mille dix sept, le 29 juin à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation de M. le Maire, adressée le 22 juin 2017 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LALONDE, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	33
Nombre de conseillers en exercice :	33

Etaient présents :

Jean-Pierre LIEFHOOGE
Catherine GAUDEFROY
Alban DELFORGE
Gwenaël NIHOARN
Jean-Pierre CAZE
Nabil AÏDI
Michel KRIF
Françoise LACAILLE
Yves VALLERAND
Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
Marie-Annick BLITTE
Cécile GAVEL

Catherine LEFEVRE
Florence PLATEAUX
Carole BARTHELEMY
David TELATYNSKI
Robert GERARD
Martine JONET
Brigitte FIAN
Laurent WILLOCQ
José BEURAIN
Francis HEREDIA
Mario LIRUSSI
Sylvia AGATI-RAGAZZINI

Mandat de procuration : Mme LEROY à Mme GAUDEFROY ; Mme VENNEMAN à M. LIEFHOOGE ; M. DEJOYE à M. KRIF ; M. YOUSSEF à Mme LACAILLE ; Mme PHOYU à M. AÏDI ; Mme DEFRUIT à M. DELFORGE ; Mme REES à M. CAZE
Secrétaire de séance : M. VALLERAND

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale
Mme FRANCOIS Isabelle, Rédacteur Principal 1^{ère} classe
Mme CHEVALIER Sylvie, Rédacteur Principal 1^{ère} classe

De la question 1 à 5 :

Membres présents.....26
Absents ayant donné mandat de procuration.....07
Votants.....33

De la question 6 à 21 :

Membres présents.....27
Absents ayant donné mandat de procuration.....06
Votants.....33

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. VALLERAND est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2017

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2017 est adopté.

02 – COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire présente au nom de l'Assemblée :

• ses sincères condoléances à :

- Madame Jocelyne COQUISART, agent municipal, pour le décès de son père.
- La famille du Lieutenant-Colonel Jean-Claude MILON, décédé le 16 avril dernier, ancien responsable du centre de secours principal de Chauny.

Il les assure une nouvelle fois de tout son soutien dans ces moments difficiles.

• ses sincères félicitations à :

- Franciane PETIT, agent municipal, qui a conclu un PACS, le 7 avril 2017,
- Aude PIENNE, agent municipal, qui s'est mariée le 24 juin 2017,

Il leur présente tous ses vœux de bonheur.

Monsieur le Maire fait part :

*** des remerciements de :**

- l'association Aide et Espoir pour le Monde Tibétain pour l'aide apportée,
- l'entreprise DOW France SAS pour avoir accepté de transmettre le trop perçu de la donation aux lycées de Chauny, et lui permettre ainsi de soutenir la fête de la science,
- « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement » pour la mise à disposition du Forum lors de la représentation de la pièce de théâtre « les pieds dans l'eau »,
- M. le Président du district Aisne de football pour l'aide apportée à la rencontre U18 France-Allemagne,
- M. le Directeur de Cabinet du Préfet pour la mise à disposition de l'espace aquatique l'Oasis lors de l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) le 10 avril dernier,
- l'association « les amis des orgues » pour l'aide apportée à la restauration de l'orgue de l'église St Martin,
- Mme la directrice de l'école élémentaire Résidence, et Mme la directrice de l'école maternelle des Linières pour la mise à disposition de matériel informatique,
- l'Etablissement Français du Sang pour l'aide apportée lors de la collecte du 18 avril dernier,
- M. le Directeur du service départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) pour l'accueil réservé le 3 mai lors des finales départementales d'athlétisme au complexe sportif Léo Lagrange.

- Mme la Présidente de la Société Académique d'histoire, d'archéologie, des arts et des lettres de Chauny et de la région,
- M. le secrétaire du Rail Club Chaunois,
- M. le Président d'Art et Jeunesse,
- Mme la Présidente de la Chorale A Capella,
- Mme la Présidente de l'association « Au Pays de l'Origami »,
- Mme la Présidente de l'association « Les amis des orgues »,
- M. le Président de l'Union Locale des Retraités CFDT,
- M. le Président de la Pétanque Chauny-Autreville,
- M. le Président de la société des membres de la légion d'honneur,
- de M. le Président de l'Ecole de cirque et d'art clownesque de Chauny,
- M. le Président de l'association colombophile l'Hirondelle,
- M ; le Président de l'amicale des anciens combattants AFN et TOM de Chauny,
- M. le Président de l'association d'aide aux insuffisants rénaux,
- Mme la Présidente de l'association « Aide et Espoir pour le Monde Tibétain »,
- Mme la Présidente du club de Hatha-Yoga,
- Mme la Présidente départementale d'Alcool Ecoute – Joie et Santé de l'Aisne,
- M. le secrétaire de la section interprofessionnelle CFDT de Chauny,
- M. le Président de l'association Handisport,

Pour les subventions allouées.

Par courrier en date du 18 mai dernier, M. le Président de la Fédération Française de Tir à l'Arc et Mme la Présidente de la Commission des labels ont informé la Ville que le club Cie d'Arc de Chauny s'est vu décerner le label Or pour les saisons sportives 2018/2019.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- 1°) les décisions,
- 2°) les marchés adaptés intervenus,
- 3°) les décisions de renonciations de l'exercice du droit de préemption dans le cadre des déclarations d'intention d'aliéner.

03 – DEMISSIONS

A) DE MONSIEUR GILBERT BRASSART – INSTALLATION DE MONSIEUR ROBERT GERARD EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL ET DESIGNATION AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

1 - Installation de Monsieur Robert GERARD en qualité de Conseiller Municipal

Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales et du Code électoral, le Conseil Municipal est invité à déclarer installé Monsieur Robert GERARD en qualité de conseiller municipal, aux lieu et place de Monsieur Gilbert BRASSART, démissionnaire.

Le Conseil Municipal prend acte de cette installation.

2 - Désignation de Monsieur Robert GERARD au sein des commissions municipales.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal,
Désigne Monsieur Robert GERARD, Conseiller Municipal :

Au sein des commissions municipales :

- Finances – Numérique
- Commission consultative des services publics locaux

Au sein des organismes extérieurs :

- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
en remplacement de Monsieur Gilbert BRASSART, démissionnaire.

b) DE MADAME VERONIQUE AGOUTIN – INSTALLATION DE MONSIEUR JOSE BEURAIN EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL ET DESIGNATION AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

1 - Installation de Monsieur José BEURAIN en qualité de Conseiller Municipal

Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales et du Code électoral, le Conseil Municipal est invité à déclarer installé Monsieur José BEURAIN en qualité de conseiller municipal aux lieu et place de Madame Véronique AGOUTIN, démissionnaire.

Le conseil municipal prend acte de cette installation.

2 - Désignation de Monsieur José BEURAIN au sein des commissions municipales.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal,
Désigne Monsieur José BEURAIN, Conseiller Municipal :

Au sein des commissions municipales :

- Culture
- Finances – Numérique

en remplacement de Madame Véronique AGOUTIN, démissionnaire.

04 – ASSURANCES DE LA VILLE – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE ET DE SIGNER LES MARCHES.

Il convient de procéder au renouvellement des contrats dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et flotte automobile, qui arriveront à terme au cours du premier semestre 2018.

Il est proposé de maintenir la durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal,
Autorise Monsieur le Maire :

- A lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en ce qui concerne les assurances Dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et flotte automobile sur une durée de 5 ans,
- A relancer en cas de procédure infructueuse,
- A signer les marchés.

05 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL.

Le conseil municipal,
Décide de ne pas accorder l'indemnité versée au comptable public.

06 - TERRAIN CADASTRE SECTION AO 338 9 A ALLEE DE LA JUSTICE – CESSION - DEFINITION DES CONDITIONS – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES SUBSEQUENTES

L'OPAL projette de construire une résidence séniors sur le terrain appartenant à la Ville sis 9 A allée de la Justice, cadastré section AO 338, d'une contenance de 16434 m2.

Le projet consiste à réaliser une quarantaine de logements locatifs - type II et III - destinés aux personnes âgées non dépendantes. Chaque logement bénéficiera d'un jardin.

Vu l'avis de la Direction générale des Finances Publiques - service local de France Domaine,

Le conseil municipal,

- Décide de céder le terrain sis 9 A allée de la Justice de 16434 m2 pour un montant de 6 € le m2, à l'OPAL pour la construction d'une résidence séniors, les frais d'acte étant à la charge de l'OPAL.

07 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAUNY-TERGNIER-LA FERRE.

a) EXTENSION DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE ».

Lors de sa séance du 24 avril dernier, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a décidé d'étendre la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » à l'ensemble des communes de son territoire.

En application de l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal,

Par 29 voix pour et 4 abstentions,

Se prononce favorablement sur l'extension de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire ».

**b) EXTENSION DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE
« CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION
D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE »**

Lors de sa séance du 24 avril dernier, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a décidé d'étendre la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » à l'ensemble des communes de son territoire.

En application de l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, par 29 voix pour et 4 abstentions,

Se prononce favorablement sur l'extension de la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

08 – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS EFFECTUEES EN 2016

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

**09 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE – BILAN
D'UTILISATION DE LA DOTATION – ANNEE 2016**

La Ville de Chauny bénéficie du versement de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS). Cette dotation a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Le Conseil Municipal doit être informé de l'emploi des crédits alloués chaque année au titre de cette dotation.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport retraçant les actions menées en matière de développement social urbain en 2016.

**10 – COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC – EXERCICE 2016 –
ADOPTION**

a) Ville

Le Conseil Municipal,

Adopte le compte de gestion 2016 de la Ville.

b) Service des eaux

Le Conseil Municipal,

Adopte le compte de gestion 2016 du service des eaux.

c) Activités annexes au service extérieur des pompes funèbres

Le Conseil Municipal,

Adopte le compte de gestion 2016 pour les activités annexes au service extérieur des pompes funèbres.

11- COMPTES ADMINISTRATIFS – EXERCICE 2016 – ADOPTION

a) Ville

Sous la présidence de M. Jean-Pierre LIEFHOOGE, doyen d'âge,
Le Conseil Municipal, à la majorité,
Adopte le compte administratif 2016 de la ville, faisant ressortir un excédent de
3 245 624,01 € repris par anticipation au budget primitif 2017.

b) service des eaux

Sous la présidence de M. Jean-Pierre LIEFHOOGE, doyen d'âge,
Le Conseil Municipal, à la majorité,
Adopte le compte administratif 2016 du service des eaux.

b) activités annexes au service extérieur des pompes funèbres

Sous la présidence de M. Jean-Pierre LIEFHOOGE, doyen d'âge,
Le Conseil Municipal, à la majorité,
Adopte le compte administratif 2016 du service extérieur des pompes funèbres.

12 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 -AFFECTATION DU RESULTAT

a) VILLE

b) Activités annexes au service extérieur des pompes funèbres

Le conseil municipal, à la majorité,
Décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice antérieur.

13 - EXERCICE BUDGETAIRE 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°1.

a) Ville

Le Conseil Municipal, à la majorité,
Adopte la décision modificative n°1 – Ville.

b) Service des eaux

Le Conseil municipal, à la majorité,
Adopte la décision modificative n°1 – Service des eaux.

14 - POLITIQUE DE LA VILLE – QUARTIER PRIORITAIRE :

a) Bilan des actions 2016

b) Programme d'actions 2017 – Demandes de subventions

Le Contrat de Ville formalise les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la Ville au bénéfice du quartier prioritaire de la Ville (QPV) dénommé « la Résidence » et de ses habitants.

Par délibération du 2 avril 2015, le Conseil Municipal a approuvé le cadre et les objectifs du Contrat de Ville couvrant la période 2015-2020.

Il s'agit de développer des actions visant à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire urbain, à améliorer la vie quotidienne des habitants dans ces quartiers, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'intégration des populations et l'égalité des chances.

Cette politique publique se base sur 3 piliers :

- l'emploi et le développement économique,
- la cohésion sociale et la citoyenneté,
- l'habitat et le cadre de vie.

Par ailleurs, la politique de la Ville est depuis le 1^{er} janvier 2017 une compétence obligatoire de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

Aussi, un nouveau contrat de Ville pour la période 2018/2020 est en cours d'élaboration. La signature de ce contrat devrait intervenir en octobre.

Le conseil municipal,

- Adopte le programme d'actions 2017,
- Sollicite des subventions auprès de l'Etat, le Conseil Départemental et d'autres financeurs,
- Décide de verser les subventions aux porteurs de projets,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes, notamment la signature du nouveau contrat de ville 2018-2020.

15 – SIVOM – ASSAINISSEMENT – RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

16 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE - ANNEE 2016 –

- a) Rapport du délégataire
- b) Rapport du maire sur la qualité et le prix de l'eau

En application des articles L 2224-5 et D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, et du décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Le conseil municipal, par 29 voix pour et 4 abstentions,

- prend acte du rapport annuel du délégataire,
- Emet un avis favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, présenté par le maire, portant sur l'exercice 2016.

17 – GrDF (Gaz Réseau Distribution France) – COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2016

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

18 - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AK 1, 4 ET 5 EN VUE DE LA REALISATION DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE L'ILOT SAINT-MARTIN – *Notification du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux*

La réalisation de l'opération d'aménagement de l'îlot Saint-Martin nécessite une maîtrise foncière complète des parcelles de terrains. La majorité de ces parcelles (65 %) est détenue par la commune à l'exception de trois parcelles appartenant à des personnes privées.

Ces parcelles ont été classées en emplacement réservé au Plan local d'urbanisme approuvé le 27/12/2015.

Des négociations amiables ont pu être engagées par la commune avec chacun des propriétaires mais n'ont cependant pas pu aboutir.

Considérant que la déclaration d'utilité publique est demandée en vue de l'acquisition d'immeubles,

Considérant que le projet répond à un besoin réel et que la situation financière de la commune permet de le mettre dès maintenant à exécution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Expropriation et notamment ses articles L 11-1 et R 11-3,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L300-1,

Le conseil municipal,

Par 29 voix pour et 4 abstentions,

◆ Décide d'acquérir les immeubles sus-mentionnés en engageant et poursuivant le cas échéant, la procédure de déclaration d'utilité publique du projet et l'acquisition par voie d'expropriation, conformément au Code de l'Expropriation des propriétés suivantes :

- 4 et 6 rue des Pierres cadastrée section AK 5 et 4

- 18 place Bouzier cadastrée section AK 1

◆ Sollicite l'intervention du préfet pour la réalisation d'enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire nécessaires puis de l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité du projet et de cessibilité.

◆ Autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter Monsieur le Préfet pour la suite de la procédure, notamment de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réaménagement de l'îlot Saint-Martin ainsi que de l'enquête parcellaire et, plus généralement, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19 - FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE - PROGRAMME 2018 – PROPOSITIONS

Le conseil municipal,

- Adopte le programme FDS 2018,
- Fait sien le plan de financement proposé,
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental, la Ville s'engageant à affecter à ces travaux les sommes nécessaires,

20 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE DU PAYS CHAUNOIS

Un contrat de ruralité a été signé entre l'Etat et le syndicat mixte du Pays Chaunois le 22 mars 2017 pour une période de quatre années budgétaires (2017-2020).

Ce contrat s'articule autour de six volets prioritaires :

- Accès aux services et aux soins
- Revitalisation des bourgs-centre

- Développement de l'attractivité du territoire
- Mobilité
- Transition écologique
- Cohésion sociale

A ce titre, la Ville entend solliciter des subventions au titre de la 2^{ème} enveloppe de la DSIL pour les projets suivants :

En priorité 1 :

- Aménagement de l'espace aquatique l'Oasis (axe amélioration de l'accueil des publics)
- Aménagement de la médiathèque (axe accessibilité aux services)
- Street art – 100 murs pour la jeunesse (axe développement de l'attractivité du territoire)

En priorité 2 :

- Développement du numérique dans les écoles

Le conseil municipal,

- Adopte les dossiers techniques et financiers des opérations sus-indiquées.
- Fait sien le plan de financement proposé,
- Sollicite des subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2017.

21 – ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE – DECISION DE LA VILLE

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours au lieu de 9 demi-journées.

Dès la parution du projet de décret, la Ville a lancé une consultation des conseils d'école afin de connaître leur avis sur l'adaptation de la semaine scolaire et a sollicité le DASEN pour obtenir son autorisation.

A ce jour, une majorité des conseils d'école s'est prononcée pour un retour à la semaine scolaire de 8 demi-journées.

Le conseil municipal,

- Décide de répartir les enseignements sur huit demi-journées par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) à compter de la rentrée scolaire 2017-2018.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.



Affiché le 4 juillet 2017.

Maire,
 Marcel LALONDE.